Nations Unies

S/PV.7282



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7282e séance

Mercredi 22 octobre 2014, à 10 heures
New York

Président :	Mme Perceval	(Argentine)
Membres :	Australie	Mme King
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Bertoux
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	Mme Jakubonė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Manzi
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2014/708)

14-58287 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2014/708)

La Présidente (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui vont faire un exposé, à participer à la présente séance : Mme Ellen Margrethe Løj, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, et Mme Zainab Hawa Bangura, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite la bienvenue à Mme Bangura, qui participe à la présente séance par visioconférence depuis Genève.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/708, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud.

Je donne maintenant la parole à Mme Løj.

Mme Løj (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner l'occasion de présenter le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation au Soudan du Sud (S/2014/708). Je ferai rapidement le point sur les faits les plus récents survenus depuis la publication du rapport, le 30 septembre, et mettrai l'accent sur certaines des principales difficultés auxquelles la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) se heurte actuellement.

Sur le plan de la sécurité, des accrochages de petite envergure ont continué entre les deux parties au conflit. Il y a deux semaines, les forces de l'opposition se sont mobilisées dans la zone du canal dans le nord de l'État du Jongleï et ont attaqué et pris Doleib Hill jusqu'au sud de Malakal, dans l'État du Haut-Nil. L'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) a par la suite repris le contrôle de Doleib Hill et repoussé les forces de l'opposition dans le nord de l'État du Jongleï. Dans l'État de l'Unité, les tensions restent vives, en particulier autour du site de protection de la MINUSS à Bentiu, l'APLS continuant d'affirmer que le site de protection de la MINUSS est un bastion de l'opposition.

Hors de la zone de conflit habituelle, nous sommes très attentifs à la situation dans l'État des Lacs, car les violences intercommunautaires continuent et ont fait, d'après les dernières informations obtenues, 30 morts début octobre dans le comté de Roumbek central. Le Gouvernement déploie des forces de sécurité supplémentaires à Roumbek pour tenter de maîtriser la situation en matière de sécurité; et la MINUSS étudie des moyens d'appuyer les efforts faits par les autorités nationales pour mettre fin à la violence et favoriser la réconciliation intercommunautaire.

Des violences ont éclaté ce mois-ci à Chukudum, dans l'Équatoria oriental, entre l'APLS et la communauté locale, après le meurtre d'un soldat de l'APLS par un assaillant non identifié. Les tensions se poursuivent également dans l'Équatoria occidental en conséquence de l'afflux, depuis les États du Jongleï et des Lacs, de pasteurs dont le bétail détruit les récoltes des communautés principalement agricoles de la région de Moundri. Sur une note plus positive toutefois, la situation demeure calme dans la zone administrative du Grand Pibor, dans l'État du Jongleï, et la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies étudient les moyens de contribuer au renforcement de la paix dans cette zone.

Dans tout le pays, la situation humanitaire reste catastrophique. Plus de 1,8 million de personnes ont été déplacées – 1,35 million à l'intérieur du pays et 453 000 vers les pays voisins. Quelque 4 millions de personnes, soit presque le tiers de la population, connaissent une insécurité alimentaire sévère. Les organismes humanitaires travaillent dur pour aider les personnes dans le besoin; plus de 3,2 millions de personnes ont ainsi bénéficié d'une assistance humanitaire, sous une forme ou une autre, dans le courant de l'année. La MINUSS continuera d'appuyer les organisations humanitaires afin de veiller à ce que les besoins fondamentaux de la population sud-soudanaise soient satisfaits. Pendant la saison sèche, la MINUSS sera probablement davantage sollicitée pour assurer la protection des convois d'aide et les sites où l'aide est prépositionnée et entreposée. L'arrivée du reliquat des renforts autorisés, notamment de l'unité fluviale

envisagée, sera déterminante pour répondre à ces besoins. Cependant, l'aide, quelle qu'en soit l'ampleur, ne suffira pas pour régler la crise ou convaincre les déplacés de retourner chez eux. Seules la paix et la réconciliation peuvent y parvenir et, malheureusement, en l'absence de l'une comme de l'autre, l'opération humanitaire devra être poursuivie si nous voulons continuer à empêcher la situation humanitaire de se détériorer davantage.

La MINUSS continue de fournir une protection à environ 100 000 personnes déplacées dans neuf de ses sites de protection des civils, dont 49 000 à Bentiu, 28 000 à Djouba et plus de 18 000 à Malakal. Pour améliorer les conditions de vie sur les sites de protection de la MINUSS, la Mission et ses partenaires humanitaires ont investi d'importantes ressources dans le perfectionnement des sites existants et la construction de nouveaux sites. À Djouba, deux tiers des déplacés – soit plus de 10 000 personnes – ont été transférés de la base de la MINUSS, à Tomping, vers le nouveau site, au sein de la Maison des Nations Unies. Sur le site de Malakal, près de 14 000 personnes ont été réinstallées dans des zones offrant de meilleures conditions de vie, tandis que les travaux de construction se poursuivent en vue d'accueillir les 5 000 personnes restantes. À Bor, la réinstallation dans le nouveau site a commencé le 9 octobre, et quelque 1 200 personnes, soit 40 % des personnes à reloger, ont été réinstallées à ce jour. À Bentiu, l'environnement physique et la pénurie de ressources financières et d'équipes de génie ont restreint les options envisageables pour la construction d'un nouveau site, mais la planification des travaux de drainage et d'autres travaux nécessaires, qui doivent être réalisés pendant la saison sèche, est en cours.

L'imminence de la saison sèche donne l'occasion de rechercher des solutions durables pour alléger le fardeau des personnes déplacées dans nos camps. La famille des Nations Unies au Soudan du Sud œuvre à l'élaboration d'une stratégie complète pour parvenir à ces solutions durables. À cet égard, la MINUSS, les organismes des Nations Unies, le Gouvernement et tous les partenaires compétents sont en concertation en vue d'entamer le processus de facilitation des retours volontaires lorsque les conditions de sécurité le permettront. Je voudrais souligner que les retours seront exclusivement volontaires et ancrés dans les principes humanitaires.

S'agissant des droits de l'homme, la MINUSS continue d'être informée de violations flagrantes des droits de l'homme, preuve que les civils continuent de vivre dans l'insécurité dans de nombreuses régions du pays. Dans la région du Haut-Nil, la MINUSS a enquêté sur des allégations de meurtres de civils dans le cadre des affrontements qui ont eu lieu à Renk pendant la seconde moitié de septembre. De même, la Mission surveille attentivement l'attitude agressive de l'APLS à l'encontre des personnes déplacées qui ont trouvé refuge sur le site de protection de la MINUSS à Bentiu. En outre, s'il est promulgué, le projet de loi sur la sécurité nationale récemment adopté pourrait porter davantage atteinte aux libertés et droits fondamentaux et étriquer l'espace politique dans le pays.

Je dois dire que depuis mon arrivée sur le terrain, j'ai été choquée par le mépris total de la vie humaine. Les auteurs d'atrocités et de violations des droits de l'homme doivent répondre de leurs actes et être traduits en justice. À cet égard, j'attends avec impatience les conclusions de la Commission d'enquête de l'Union africaine sur le Soudan du Sud.

Au 21 octobre, l'effectif militaire de la MINUSS était de 10 488 personnes, et sa composante de police comptait un effectif de 890 éléments, dont 363 dans des unités de police constituées. Avec l'arrivée de militaires supplémentaires, la MINUSS consent tous les efforts pour étendre son champ d'action, notamment avec l'établissement de bases avancées, de patrouilles préventives, tant militaires qu'intégrées, et, le cas échéant, à pied, afin de fournir une protection aux civils vulnérables à l'extérieur des sites de la MINUSS.

Le déploiement du personnel autorisé restant, ainsi que du matériel, est donc toujours indispensable pour que la Mission puisse avec plus d'efficacité dissuader la violence contre les civils. Nous continuons donc à œuvrer avec nos collègues du Département des opérations de maintien de la paix et avec les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police afin d'accélérer ce processus. Je tiens à remercier tous les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police de leur appui constant à la MINUSS, et je les engage, ainsi que les autres États Membres qui en ont les moyens, à aider à équiper la MINUSS et à accélérer le déploiement de son personnel et de ses ressources.

La Mission continue de plaider auprès des autorités compétentes pour garantir la totale liberté de circulation et d'accès aux soldats de la paix et autres personnels de la MINUSS, en particulier dans les zones présentant un risque élevé de conflit et où les populations déplacées sont en grand nombre. Bien que les relations entre la

Mission et les autorités nationales se soient améliorées au niveau politique, et que le nombre de violations de l'accord sur le statut des forces ait diminué ces deux derniers mois, les violations se poursuivent.

À cet égard, je suis gravement préoccupée par la vague récente d'arrestations et détentions illégales et d'enlèvements visant le personnel des Nations Unies et des organismes d'aide humanitaire. Deux de nos agents nationaux sont en détention depuis août. Le 10 octobre, trois consultants de la MINUSS ont été enlevés à l'aéroport de Malakal. Deux d'entre eux ont été libérés depuis, mais le troisième n'a toujours pas été retrouvé. Le 16 octobre, un membre national du personnel d'un organisme des Nations Unies a été enlevé à l'aéroport de Malakal par des individus non identifiés. J'exhorte les autorités gouvernementales à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour faire en sorte que le consultant de la MINUSS capturé et le membre du personnel de l'organisme Nations Unies soient rapidement libérés, sains et saufs.

Les équipes de surveillance et de vérification de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ont continué de s'attacher au contrôle et au signalement des violations de l'accord sur la cessation des hostilités. Huit équipes de surveillance et de vérification de l'IGAD sont à présent déployées, dont une équipe de réserve basée à Djouba, et l'équipe affectée à Akobo, qui opère depuis Bor. La MINUSS fournit l'appui nécessaire, notamment en matière de logistique et de protection, pour faciliter le travail des équipes de surveillance et de vérification, qui revêt une importance vitale pour surveiller l'accord sur la cessation des hostilités. Il faut encourager l'IGAD à faire régulièrement le bilan des activités de son mécanisme de surveillance et de vérification, en particulier ses équipes de surveillance et de vérification, en vue de renforcer leur efficacité, pour que leur présence contribue à réduire les tensions sur le terrain.

Il n'y a pas d'autre solution que de faire taire les armes et de conclure, sans plus tarder, un accord de paix global pour que le pays s'engage de nouveau sur la voie de la paix et de la stabilité. Tel a toujours été mon message à tous mes interlocuteurs sud-soudanais, y compris le Président Kiir et le chef de l'opposition, M. Riek Machar. Je leur ai dit que les armes devaient se taire; et qu'il ne fallait pas retarder la paix, même pour un seul jour de plus. Les souffrances indicibles du peuple sud-soudanais doivent cesser. Six semaines seulement après mon arrivée au Soudan du Sud, je suis convaincue que chaque jour qui passe sans un accord politique ne fait que contribuer à détériorer davantage la situation sur le terrain. Cela complique le travail de la Mission et risque d'avoir des effets négatifs dans la région. Par conséquent, j'invite le Conseil, les dirigeants régionaux et tous les amis de cette jeune nation à poursuivre leurs efforts auprès des parties au conflit afin que celles-ci fassent les compromis nécessaires pour traduire leurs déclarations publiques d'engagement en faveur de la paix en actes concrets sur le terrain. Le peuple sud-soudanais ne mérite rien de moins.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à Mme Bangura.

Mme Bangura (*parle en anglais*) : Du 5 au 11 octobre, j'ai effectué ma première visite en République du Soudan du Sud. Ce que j'ai vu, en particulier dans la ville de Bentiu (État de l'Unité), que les parties au conflit se disputent âprement, est l'une des pires situations que j'ai jamais vues. Les personnes déplacées qui y ont cherché refuge sont confrontées à un mélange tragique d'insécurité chronique, de conditions de vie inimaginables, de vives préoccupations concernant leur protection au quotidien et d'une violence sexuelle endémique. La nature de violences sexuelles m'a profondément choquée, tel que l'exprime une survivante qui m'a dit : « Il ne s'agit pas seulement de viol. Ces actes ont pour but de briser votre dignité; de causer des souffrances et une destruction inimaginables. »

Ma visite a permis de confirmer les informations selon lesquelles des actes de violence sexuelle généralisés sont commis au Soudan du Sud, y compris des actes de viol, des viols collectifs, des enlèvements, des mariages forcés et l'esclavage sexuel, ainsi que la mutilation des organes sexuels. Ces violations sont commises par toutes les parties au conflit. Des actes de violence sexuelle étaient commis avant le début de la crise en décembre 2013. Cependant, depuis que la crise a éclaté, les violences sexuelles ont atteint un niveau alarmant, sous forme d'un cercle vicieux de représailles et de vengeance. Je suis vivement préoccupée par les dimensions ethniques de ces actes, qui se manifestent notamment par des représailles entre les communautés Dinka et Nuer, qui se prennent mutuellement pour cible.

Sur tout le territoire national, les femmes vivent dans des conditions épouvantables. Elles ont un accès limité ou pas du tout accès aux services médicaux, et encore moins à la justice. Elles ont très peu de possibilités de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Leurs points de vue ne sont pas représentés au sein du

Gouvernement ni dans d'autres processus importants de prise de décision. Une militante m'a dit : « Nous vivons dans un système de primauté des hommes, et non de primauté du droit ». Lorsque j'ai visité l'hôpital universitaire de Djouba, on m'a dit que 75 % des victimes de violences sexuelles étaient des filles âgées de moins de 18 ans. La plus jeune victime est une petite fille de 2 ans, dont la vie a été complètement détruite par le viol dont elle a été victime. Les organisations de la société civile m'ont expliqué que les femmes handicapées étaient particulièrement exposées aux violences sexuelles.

Une culture de silence et où on a tendance à rejeter la faute sur autrui ne fait que compliquer les difficultés inhérentes à la lutte contre les violences sexuelles. Cette situation exacerbe d'autres problèmes graves tels que l'absence criante de services médicaux, psychosociaux et juridiques pour les victimes, l'absence de capacités au sein de la police et de l'armée pour enquêter sur les allégations de violences sexuelles et l'absence de capacités au sein du système judiciaire pour poursuivre les auteurs de ces crimes. Au niveau législatif, il est essentiel d'harmoniser le droit coutumier et le droit écrit. À l'heure actuelle, la plupart des affaires relatives aux violences sexuelles sont jugées dans le cadre des systèmes relevant du droit coutumier, le plus souvent au détriment des victimes.

J'estime que c'est aux gouvernements qu'incombe au premier chef la responsabilité juridique et morale de protéger leurs citoyens contre les violences sexuelles et d'autres violations graves. Par conséquent, j'ai le plaisir d'annoncer qu'à la fin de ma visite, le Président Salva Kiir et moi-même avons signé un communiqué conjoint sur la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit, conformément à la résolution 2106 (2013). Je me réjouis de cette volonté politique exprimée au plus haut niveau, et le Gouvernement sud-soudanais peut compter sur l'appui de mon bureau et du système des Nations Unies pour mettre en œuvre les engagements énoncés dans cet accord. Il s'agit notamment de publier et d'exécuter des instructions claires par les voies hiérarchiques au sein de la police et de l'armée interdisant les violences sexuelles; d'élaborer des plans d'action concrets concernant spécifiquement l'Armée populaire de libération du Soudan et la Police nationale sud-soudanaise; de lutter contre l'impunité en ce qui concerne les auteurs de ces crimes et de garantir aux survivants l'accès à la justice en réformant le secteur de la justice et en renforçant ses capacités; et de mettre à la disposition des victimes de violences sexuelles des services adéquats.

J'invite instamment l'opposition à faire montre d'un engagement similaire et je rappelle à M. Riek Machar, chef du Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'opposition, la responsabilité qui est la sienne en tant que supérieur hiérarchique de prévenir la commission de violences sexuelles par les forces qui sont sous son commandement. Je l'exhorte à publier sans plus tarder un communiqué qui décrit clairement les mesures de prévention que le Mouvement entend mettre en place. Au nom des femmes et des enfants que j'ai rencontrés lors de ma visite, je voudrais dire ceci aux dirigeants du Soudan du Sud : Vous ne pouvez pas mener la guerre contre votre propre peuple. Vous ne pouvez pas faire la guerre sur les corps des femmes et des enfants sud-soudanais. Vous devez donner la priorité aux individus, et non à la politique, dans vos relations.

Certes, la communauté internationale peut accompagner le processus de paix, mais en fin de compte, seuls les dirigeants du Soudan du Sud peuvent faire la paix. Je les supplie de faire preuve de solidarité avec les femmes et les enfants sud-soudanais, dont les vies sont détruites avec chaque instant qui passe sans que cette crise soit réglée. Je les supplie de se placer du bon côté de l'histoire. Il ne fait aucun doute que la communauté internationale continuera de les accompagner.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie Mme Bangura de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Deng (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je vous remercie de cette occasion qui m'est donnée de prendre une fois de plus la parole devant le Conseil de sécurité. Cela fait à peine une semaine que j'ai fait une déclaration devant le Conseil concernant la situation à Abyei (voir S/PV.7276). Je me rends compte que la fréquence avec laquelle j'ai l'honneur de prendre la parole devant le Conseil est une illustration des crises graves que connaît notre pays. Comme je l'ai dit à maintes reprises, même s'il est douloureux de suivre des exposés sur ce qui se passe dans notre pays, je ne vois aucun intérêt à être sur la défensive ou à démentir les faits.

Mes observations aujourd'hui seront brèves et porteront sur quelques points saillants. Je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude au Secrétaire général

pour son rapport (S/2014/708) qui, bien qu'il dresse un très sombre tableau de la situation dans mon pays, témoigne aussi de sa compassion toute personnelle pour les souffrances de mon peuple et de sa détermination à mobiliser l'appui international en sa faveur.

Je voudrais aussi exprimer ma profonde reconnaissance pour le travail effectué par les deux dames que nous venons d'entendre, Mme Zainab Bangura, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, et Mme Ellen Margrethe Løj, nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Soudan du Sud. J'ai eu le plaisir de travailler avec l'une et l'autre et j'ai été impressionné par la façon dont elles équilibrent crédibilité et compassion dans leurs comptes rendus et évaluations de la situation avec un vif sentiment de la perspective des dirigeants du pays. Je voudrais féliciter Mme Bangura de sa fructueuse visite au Soudan du Sud et d'avoir signé avec le Président Salva Kiir un communiqué soulignant l'attachement du Gouvernement aux objectifs de son mandat. Et bien qu'Ellen Løj insiste modestement sur la brièveté de son séjour dans le pays, elle a déjà laissé une bonne impression auprès de ses interlocuteurs, en particulier par la façon dont elle équilibre sensibilité et diplomatie et, d'autre part, franchise sur les questions difficiles. Je crois que toutes les deux ont adopté une approche qui leur permet de nouer le dialogue avec les autorités d'une façon qui renforce leur coopération productive. Je suis persuadé que la franchise dans le dialogue peut se concilier avec une relation de coopération.

Malgré la dévastation que le conflit a semée dans mon pays, la rapide intervention et le soutien de nos organisations régionales et sous-régionales, et ceux des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble, sont une démonstration positive de la manière de partager la responsabilité s'agissant du maintien de la paix, de la protection des civils contre les menaces physiques et de la réponse aux besoins humanitaires. J'ai eu l'honneur d'accompagner des membres du Conseil de sécurité dans leur visite sur le terrain à Malakal, où nous avons vu les dures conditions dans lesquelles vivaient les personnes déplacées, sur des sols marécageux et sans assainissement. Visiblement, les membres du Conseil étaient profondément émus aussi bien par la situation qu'ils ont observé que par les propos des déplacés. Les défis à relever sont énormes pour le Soudan du Sud, un pays déjà bien ravagé par 50 années de guerre avant la toute dernière éruption de violence. La société sud-soudanaise n'a pas été seulement gravement ébranlée, elle est aussi lourdement militarisée par les armes légères meurtrières qui se répandaient depuis des décennies. Il faut s'attaquer à ce cancer d'urgence.

Il a été noté à juste titre que le conflit actuel était principalement un conflit politique plutôt qu'un conflit ethnique entre Dinka et Nuer. Toutefois, son caractère ethnique s'est accusé, tant dans la perception que du fait des endroits où les assassinats ciblés ont eu lieu, ce qui a creusé un profond fossé entre des groupes qui, sinon, partageraient beaucoup de points communs. Néanmoins, il y a des Dinka et des Nuer qui vivent en paix côte à côte, il y a des membres appartenant à tous les groupes dans le Gouvernement national, et il y a aussi des représentants ethniques dans les deux camps du conflit.

Dans ce conflit, il est bien évidemment essentiel de faire preuve de leadership aux fins de rétablir la paix, l'unité et la réconciliation, mais il faut faire encore davantage pour sensibiliser les populations à ce problème et promouvoir un processus d'apaisement largement inclusif menant à une paix durable et à la réconciliation nationale. Les derniers pourparlers entre les belligérants à Arusha, qui ont été facilités par le Président Jakaya Kikwete, de la République-Unie de Tanzanie, sont encourageants et ont permis au Soudan du Sud de franchir un pas dans la voie de l'apaisement national, de la justice et de la responsabilisation. Ils viennent d'autre part compléter substantiellement le processus de paix facilité par l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

Comme j'ai eu l'occasion d'entendre aussi bien Mme Bangura que Mme Løj, j'ai dit que les violences sexuelles et l'exploitation d'enfants à des fins militaires étaient inconciliables avec nos valeurs culturelles. Dans la société traditionnelle dans laquelle j'ai grandi et que je connais à fond, si un homme se rend coupable d'une quelconque forme de viol, il sera tellement ostracisé qu'il devra quitter la communauté et migrer dans une zone où son passé n'est pas connu. Au cours des combats, aucun mal ne doit être fait aux femmes et aux enfants. Bien plus, si une femme protège un guerrier blessé, cet homme ne constitue plus une cible. Ce que nous observons aujourd'hui c'est un effondrement de l'ordre social traditionnel et des valeurs culturelles connexes. Je crois que nous devrions rééduquer nos populations de façon qu'elles puissent elles-mêmes comprendre que les modes de comportement actuels dans notre pays sont non seulement contraires aux normes internationales, mais aussi à leurs propres valeurs culturelles.

Pour des raisons historiques profondes qui continuent d'alimenter les conflits internes et transfrontaliers actuels, le Soudan et le Soudan du Sud sont paradoxalement liés par ce conflit. Nous demandons à la communauté internationale d'aider les deux pays à améliorer leurs relations et à régler leurs conflits internes, étant donné que c'est là le seul moyen de faire que leurs relations bilatérales puissent reposer sur des fondements solides et constructifs.

J'aborde maintenant un sujet différent mais connexe. Si nous comprenons les raisons d'un réexamen des priorités de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, nous n'estimons pas moins que le renforcement des capacités reste essentiel pour aider le pays à s'élever jusqu'aux normes de la bonne gouvernance, du respect des droits de l'homme et de la protection des civils. En particulier, le renforcement des capacités de la police et des services de sécurité associés est essentiel si nous voulons atteindre les objectifs auxquels nous sommes tous attachés.

Enfin, si nous reconnaissons qu'il reste encore de nombreux problèmes à régler dans notre relation avec l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale, nous restons très fiers de notre coopération conjointe et voudrions assurer le Conseil de notre volonté de continuer à l'améliorer.

Je voudrais vous remercier encore une fois, Madame la Présidente, de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole au Conseil sur cette question d'importance vitale pour mon pays.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.